

Délibération du 13 Septembre 2024

délibération **N° 2024-45 C**

objet **Lancement d'une consultation relative à un marché d'insertion sociale et professionnelle pour la prestation de tri des collectes sélectives du nouveau centre de tri de Chambéry**

- Date de convocation : le 6 septembre 2024
- Date de publication : le 20 septembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 septembre 2024 s'est réuni le 13 septembre 2024 à 14 h à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVEISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 21

POUVOIR DE VOTE

Alain ZOCCOLO donne pouvoir de vote à Christian RAUCAZ

EXCUSES : 20

Laurent GRILLAUD
Pierre BRUN
Max JOLY
Walter SARTORI
Murielle GIRAUD
Marc GIRARD
René RUFFIER-LANCHE
Jean-Marc DRIVET
Marie-Claire BARBIER
Florian MAITRE
Alain ZOCCOLO
Raphaël THEVENON
Thierry BRUNIER
Jean-Claude PERRIER
Jean-Pierre ROUGEAX
Christian RAUCAZ
Georges DANIS
Jean-Claude FRAISSARD
Yannick AMET
Lucien SPIGARELLI

ABSENTS : 3

Jean-Marc LEOUTRE
Thibaut GUIGUE
Philippe LAURENT

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 16

Marie BENEVEISE
Arthur BOIX-NEVEU
Maryse FABRE
Denis BLANQUET
Nicolas VAN STRAATEN
Yves GRANGE
Daniel TAIN
Frédéric BURNIER-FRAMBORET
Serge DAL BIANCO
Françoise VIGUET-CARRIN
François CHEMIN
Joël CECILLE
Christian SIMON
José VARESANO
Bernard HANRARD
Laurence BOIRON

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 5

Vincent BOULNOIS (Grand Chambéry)
Philippe FANTIN (Cœur de Savoie)
François DUNAND (Aigueblanche)
Claude REYNAUD (Maurienne)
Christian VIBERT (versant d'Aime)
Daniel CARDE (Grand Lac)

Délibération du 13 Septembre 2024

délibération **N°2024-45 C**

objet **Lancement d'une consultation relative à un marché d'insertion sociale et professionnelle pour la prestation de tri des collectes sélectives du nouveau centre de tri de Chambéry**

Arthur BOIX-NEVEU, Vice-Président, rappelle que Savoie Déchets exploite le centre de tri de Chambéry en régie depuis le 1^{er} janvier 2018.

La prestation de tri des collectes sélectives est assurée dans le cadre d'un marché d'insertion sociale et professionnelle, sous forme d'accord-cadre à bon de commande pour une durée initiale de 1 an, renouvelable 3 fois, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Les besoins du nouveau centre de tri évoluant par rapport au fonctionnement du centre de tri actuel, il s'avère nécessaire de faire évoluer la prestation :

- Suppression de l'équipe de nuit récurrente
- Nombre de trieurs par équipe différent
- Prestations ponctuelles différentes (nouveaux métiers, notamment en nettoyage industriel)

Une consultation doit donc être lancée, en vue de la conclusion d'un nouveau marché d'insertion sociale et professionnelle, avec une date prévisionnelle de début d'exécution au 1^{er} octobre 2025, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Il s'agira d'un accord-cadre à bons de commandes, sans minimum, et avec un maximum de 2 000 000 € HT par an.

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2023-40C du Comité Syndical relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

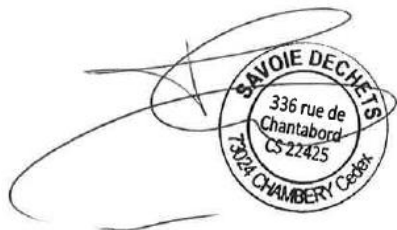
Vu le Code de la Commande publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'une consultation en vue de la conclusion d'un marché d'insertion sociale et professionnelle, pour le choix d'un prestataire pour le tri des collectes sélectives, d'une durée d'un an renouvelable trois fois un an.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant à signer l'accord cadre à bons de commande et tous documents y afférents.

Le Secrétaire de séance,
François CHEMIN



La Présidente,
Marie BENEVEISE

